

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 24 AVRIL 2025 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

25/036/VET

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Subventions attribuées aux associations développant des projets de santé publique volet "activité physique adaptée" - Budget primitif 2025 - 1ère répartition – Approbation de la convention de partenariat entre la Maison Sport Santé et l'AP-HM.

25-42115-DSPI

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille a souhaité faire de la Santé une priorité. Elle constitue l'une des premières préoccupations de nos concitoyens et conditionne de nombreux enjeux que doit relever la collectivité ; du renforcement de l'équité territoriale, à la prévention, la promotion de la santé et l'accès à la santé pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire marseillais. La situation actuelle de sédentarité comporte des risques sanitaires et sociaux pour toute la population, il existe plusieurs leviers d'action et le sport-santé en est un que nous devons continuer à développer et à déployer pour la Santé de nos citoyens.

La pratique du sport-santé s'inscrit dans une démarche de prévention primaire pour prévenir l'apparition de maladies chroniques et la perte d'autonomie mais également en prévention secondaire et tertiaire pour permettre d'améliorer la qualité de vie d'une personne fragilisée sur le plan de la santé et de prévenir l'aggravation de certaines pathologies ou récurrence de certaines maladies.

En 2025 et dans la continuité du programme d'action mis en œuvre en 2024, la Ville de Marseille souhaite continuer à promouvoir les actions de santé portées par les différents acteurs et professionnels favorisant la promotion de l'activité physique accessible et encadrée pour la santé physique et mentale de chacun ; et qui visent prioritairement territoires où les inégalités sont les plus marquées.

La Ville de Marseille au titre de la campagne de subvention 2025 s'attachera donc à soutenir des actions s'inscrivant dans les orientations opérationnelles suivantes :

- l'accès pour la santé à une activité physique adaptée pour tous afin de lutter contre la sédentarité, prévenir la perte d'autonomie et renforcer la santé des personnes avec une affection de longue durée ou une maladie chronique ;
- le renforcement de l'offre d'activité physique adaptée et sécurisée sur le territoire marseillais pour lutter contre les inégalités d'accès et notamment auprès des personnes vulnérables, en situation de non-recours ou de renoncement aux soins, à travers le soutien des dispositifs favorisant la prise en compte des déterminants économiques, sociaux et environnementaux de la santé ;
- le développement des démarches « d'aller-vers pour ramener vers » et de toute action « hors les murs » permettant de toucher les publics les plus éloignés de l'éducation à la santé et de la pratique d'une activité physique.

Par ailleurs, l'activité physique étant une priorité de santé publique, depuis des années aussi bien la Ville de Marseille que l'AP-HM y contribuent par la mise en place d'actions et projets. Pour autant, nous constatons que le parcours sport-santé des personnes en situation de fragilité, maladies chroniques ou en ALD, reste encore trop souvent fragmenté, avec des ruptures entre le milieu médical et les structures sportives et d'activité physique adaptée du territoire.

Dans un objectif de faciliter et de fluidifier le parcours sport-santé du patient sur le territoire marseillais et de renforcer les liens entre l'AP-HM et les acteurs sport-santé de la Ville de Marseille, il devient essentiel de formaliser un partenariat et de définir un plan d'action (orientation des patients vers la Maison Sport Santé, sensibilisation des médecins à la prescription, participation au Comité scientifique sport-santé, développement d'une antenne de la MSS dans les centres de Santé en QPV...)

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
VU LA LOI N°2000-321 DU 12 AVRIL 2000 RELATIVE AUX DROITS DES
CITOYENS DANS LEURS RELATIONS AVEC LES ADMINISTRATIONS
COMPLÉTÉE PAR LE DÉCRET N° 2001-495 DU 6 JUIN 2001 RELATIF A LA
TRANSPARENCE FINANCIÈRE DES AIDES OCTROYÉES PAR LES
PERSONNES PUBLIQUES
VU LE CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1

Est attribuée une subvention de fonctionnement à une association de notre secteur intervenant dans le champ de la santé publique :

associations	numéro de dossier	n° tiers	adresse	subventions 2025 en Euros
Cinclus	00006442	180902	35, route des 3 Lucs à la Valentine 13012	4 000

ARTICLE 2

Le montant de la dépense en fonctionnement, 46 500 Euros (quarante-six mille cinq cent Euros), dont 4 000 Euros (quatre mille Euros) pour une association de notre secteur, géré par la Direction de la de la Santé Publique et de l'Inclusion –Pôle Santé - Service de la Maison Sport Santé – Code Service 03393 – chapitre 65 – Article 65748.1 Sous Chapitre 410.

ARTICLE 3

Est approuvée la convention de Partenariat ci-annexée entre la Ville de Marseille pour sa Maison Sport Santé et l'Assistance Publique-Hôpitaux de Marseille. Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**